

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avignon, le 19 juillet 2022

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR PAR L'OZONE - PASSAGE EN NIVEAU 2 DE LA PROCÉDURE D'ALERTE

Compte-tenu de la persistance de l'épisode de pollution de l'air par l'ozone, le préfet de la zone de défense Sud a déclenché la **procédure d'alerte de niveau 2 pour la journée du mercredi 20 juillet 2022**.

En complément des renforcements de contrôles prévues dans le cadre de la procédure d'information et de recommandation lancée depuis le 17 juillet et des dispositions prévues lors du passage en procédure d'alerte de niveau 1, activée en Vaucluse depuis lundi 18 juillet, le préfet de Vaucluse a décidé la mise en œuvre des **mesures d'urgence** suivantes :

- Mise en œuvre des prescriptions particulières de niveau 2 prévues dans les autorisations d'exploitation des ICPE.
- Réduction de l'activité sur les chantiers générateurs de poussières et recourir à des mesures compensatoires (arrosage...).
- Modification du format des épreuves de sports mécaniques (terre, mer, air) en réduisant les temps d'entraînement et d'essais.
- Report des travaux du sol.
- Report des procédés d'épandage émetteurs d'ammoniac.
- Recours à des enfouissements rapides des effluents.

Après avoir consulté ce jour les membres du comité d'Exp'Air, **il a été décidé de ne pas mettre en œuvre le dispositif de circulation différenciée sur le bassin de vie d'Avignon pour la seule journée de demain**. En effet, les prévisions de Météo-France annoncent le retour d'un Mistral dans la nuit de mercredi à jeudi, propice à la dispersion des polluants présents dans l'atmosphère et une légère amélioration de la qualité de l'air pour la journée de jeudi.

**Bureau de la Représentation de l'État et
de la Communication Interministérielle**

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr



@prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84905 AVIGNON Cedex 09

Si cet épisode de pollution devait néanmoins persister au delà de la journée de vendredi (où les services de Météo-France annonce un arrêt du vent), des mesures complémentaires, voire la circulation différenciée dans le bassin de vie du Grand Avignon, pourraient être déclenchées. Les membres du comité Exp'Air seront dans ce cas à nouveau consultés et un communiqué de presse spécifique sera diffusé.

La procédure d'alerte de niveau 2 ainsi enclenchée pour la journée de demain est assortie des recommandations sanitaires et de comportement suivantes :

Pour protéger votre santé :

- Réduisez vos activités physiques et sportives intenses à l'extérieur ;
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin ;
- Si vous êtes sensible ou vulnérable, privilégiez les sorties les plus brèves, celles qui demandent le moins d'effort et évitez de sortir durant l'après-midi .

Pour aider à améliorer la qualité de l'air :

- Limitez vos déplacements privés et professionnels, ainsi que l'usage de véhicules automobiles en privilégiant le covoiturage et les transports en commun ;
- Privilégiez pour les trajets courts les modes de déplacements non polluants (marche à pied, vélo) ;
- Différez, si vous le pouvez, vos déplacements.

Pour toute information complémentaire sur :

- l'évolution du pic de pollution : <https://www.atmosud.org>
- les recommandations sanitaires et comportementales : <https://www.ars.sante.fr>

**Bureau de la Représentation de l'État et
de la Communication Interministérielle**

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr



@prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84905 AVIGNON Cedex 09